

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 septembre 2010

RÉFORME DES RETRAITES - (n° 2770)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 336 Rect.

présenté par

M. Decool, M. Luca, M. Gérard, M. Remiller, M. Michel Voisin, M. Lazaro, M. Villain,
M. Lefranc, M. Schneider, M. Bernier, M. Raymond Durand, M. Kossowski,
M. Morel-A-L'Huissier, M. Proriol, M. Chossy, Mme Branget, M. Favennec, M. Souchet,
Mme Besse, M. Lejeune, M. Jean-Yves Cousin, M. Hillmeyer, M. Straumann,
Mme Marland-Militello, M. Raison, M. Herbillon, M. Cosyns, M. Paternotte et M. Mourrut

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 13 par les mots :

« et formule toute amélioration nécessaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à permettre à ce comité d'être force de proposition.